



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



PLANTATION D'ARBRES À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Les bénéfices liés à la présence d'arbres en grand nombre sur le territoire de notre ville sont nombreux et la vaste majorité des Augustinois le perçoit ainsi. Le conseil municipal est très sensible à cette préoccupation citoyenne et prend des mesures concrètes en ce sens.

Ainsi, la somme annuelle dédiée spécifiquement à la plantation d'arbres sur le territoire public de Saint-Augustin-de-Desmaures a été majorée de façon importante, passant de 25 000 \$ en 2021 à 250 000 \$ en 2022 et à 500 000 \$ en 2023. De plus, considérant la volonté des membres du conseil d'intensifier la plantation d'arbres sur le territoire en y consacrant les ressources nécessaires, une personne dédiée notamment à la planification et à la supervision de ces opérations a été embauchée il y a maintenant près d'un an au Service des bâtiments, parcs et espaces verts.

Un appel d'offres pour la plantation d'arbres sur les terrains appartenant à la Ville en 2023 est en cours d'élaboration et un contrat sera octroyé au printemps. Que ce soit aux entrées de la ville, dans les parcs publics, le long des différentes artères principales ou autour des bâtiments municipaux, vous assisterez à la plantation d'arbres de variétés diverses, en grand nombre. De plus, à compter de cette année et pour celles à venir, l'emprise de la Ville le long de certaines rues des quartiers résidentiels et du parc industriel sera ciblée pour effectuer les plantations.

DOMAINE PRIVÉ – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Le conseil a par ailleurs décidé de favoriser aussi la plantation d'arbres sur les terrains privés en mettant en place un programme d'aide financière destiné aux résidents, entreprises et institutions. À l'occasion de la séance du conseil ordinaire du 21 mars prochain, un règlement établissant le programme d'aide sera soumis au vote pour adoption finale. Un avis de motion en ce sens a été donné lors de la séance du 21 février dernier et le contenu du projet de règlement a été présenté. La copie du document est disponible sur le site Web de la Ville.

Le programme d'aide financière prévoit un remboursement accordé par la Ville équivalant à 50 % du montant total déboursé (avant taxes) pour l'acquisition

d'un ou plusieurs arbres et pour les services de plantation, le cas échéant. Le remboursement maximal est fixé à 300 \$ pour toutes les demandes visant un même terrain privé par année civile. Une enveloppe spécifique de 250 000 \$ est prévue au budget 2023 pour ce programme.

Une liste des essences admissibles pour ce programme de subvention à la plantation par les citoyens, entreprises ou institutions est jointe au règlement. Cette dernière a été élaborée avec objectif de fournir le maximum d'options aux citoyens et de les laisser libres de choisir. Certaines des variétés acceptées sont à la limite de leur zone de rusticité. Il appartiendra donc aux citoyens de se faire conseiller par le pépiniériste afin de valider si telle ou telle essence est adaptée eu égard aux conditions présentes sur le lieu de plantation spécifiquement visé (plein sud ou pas, ensoleillement, exposition au vent, nature du sol, etc.) et de décider eux-mêmes de ce qui convient à leur propriété.

Le programme d'aide financière à la plantation prévoit par ailleurs que seules les plantations en façade sont admissibles. Outre tous les bénéfices environnementaux associés à l'opération, la Ville souhaite inciter les gens à planter des arbres pour qu'on les voie et que ce soit beau lorsqu'on circule chez nous. Embellir et rendre plus vivants nos quartiers. Dans ce contexte, on ne subventionne donc évidemment que la plantation en cour avant. Qui plus est, l'abattage d'un arbre en façade ne peut se faire qu'après obtention d'un permis émis par la Ville (pour un arbre mort, malade ou dangereux, par exemple), ce qui n'est pas le cas en cour arrière. Ainsi, en exigeant une plantation en façade pour octroyer la subvention, la Ville « protège » son investissement. Cela dit, considérant que la quantité de neige soufflée en hiver est importante en devanture des immeubles, il y aura évidemment lieu que chacun protège adéquatement ses jeunes arbres.



Les membres du conseil municipal vous invitent à profiter en grand nombre de ce programme et à le faire connaître à vos voisins afin de verdier au maximum notre environnement.

« Le meilleur moment pour planter un arbre était il y a vingt ans.
Le deuxième meilleur moment est maintenant. »

Proverbe chinois

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 21 mars à 18 h 30. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, en complétant le formulaire disponible sur le site web (vsad.ca/seances) ou via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



TAXES MUNICIPALES 2023 - SURVOL

DATE D'ENVOI :
27 JANVIER

NOMBRE DE
VERSEMENTS : 12

1^{RE} ÉCHÉANCE :
1^{ER} MARS

Le compte de taxe est valide pour l'année entière et il est attribué à la propriété. Il doit être acquitté même s'il a été émis au nom de l'ancien propriétaire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les montants soient payés aux dates d'échéances. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété sur notre site Internet au <https://vsad.ca/budget-finances>.

AVEZ-VOUS REÇU VOTRE COMPTE DE TAXES 2023 ?

Que vous soyez nouveau propriétaire ou non, si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2023, communiquez avec le Service de la trésorerie pour en obtenir une copie.

Pour nous joindre : 418 878-2955 ou tresorerie@vsad.ca.

VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction d'achat et la mise à jour du nom du propriétaire au rôle. Il est donc tout à fait normal que les transactions effectuées entre la fin 2022 et début 2023 ne soient pas encore visibles sur le compte de taxes 2023.

PAIEMENT DES TAXES EFFECTUÉ PAR UN CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

Si le paiement de vos taxes municipales est fait par votre créancier hypothécaire, veuillez vérifier les autres factures qu'il n'acquittera pas telles que : les droits de mutation, les licences de chien ou toutes autres factures diverses qui sont habituellement à la charge du propriétaire.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Les modes de paiement acceptés sont : le prélèvement préautorisé, le paiement automatisé (selon les options offertes par les institutions financières participantes), ou bien encore le paiement par débit ou en argent à l'hôtel de ville.



AVIS PUBLICS



En vertu du *Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics*, les avis publics suivants ont été diffusés sur le site Internet de la Ville. Vous pouvez les consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

1. 28 février 2023 - Avis public

- Demande de dérogations mineures pour le 301, rue du Cantonnier
- Demande de participation à un référendum pour le second projet de Règlement n° 2023-705 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser le groupe d'usage public II dans la zone PB-1

2. 24 février 2023 - Avis public

- Promulgation du Règlement n° 2023-704 modifiant le règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité.

3. 13 février 2023 - Appel d'offres

- APO-2023-010 – Conception d'une étude de circulation routière dans le secteur est (Les Bocages)
- APO-2023-011 – Travaux de marquage annuel des rues, stationnements et voies cyclables pour l'année 2023

4. 10 février 2023 - Avis publics annonçant les assemblées publiques aux fins de consultations

- Avis public : Règlement n° 2023-706 modifiant le règlement n° REGVSAD-2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme
- Avis public : Règlement n° 2023-705 modifiant le règlement de zonage 480-85 afin d'autoriser le groupe d'usage PUBLIC II dans la zone PB-1

5. 9 février 2023 - Appel d'offres

- APO-2023-007 – Nettoyage des puisards
- APO-2023-012 – Contrat d'approvisionnement pour des fournitures et équipements d'hiver
- APO-2023-001 – Contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

6. 1^{er} février 2023 - Appel d'offres

- APO-2023-003 – Conception des plans et devis et surveillance pour l'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Butte.

PLAN D'ACTION 2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Lors de la séance du conseil du 7 février dernier, le *Plan d'action 2023 à l'égard des personnes handicapées* a été adopté par les membres du conseil municipal.

La Ville estime avoir un rôle important à jouer dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées vivant sur son territoire et elle se fait donc un devoir de poser des gestes concrets permettant d'élargir la portée de son plan. Ces actions visent à faire de Saint-Augustin-de-Desmaures une ville où tous peuvent s'épanouir et d'améliorer le quotidien et la participation sociale des citoyens ayant des incapacités.

Consultez le plan d'action 2023 dès maintenant au [VSAD.ca/familles](https://vsad.ca/familles), ainsi que le site de l'Office des personnes handicapées du Québec à ophq.gouv.qc.ca pour en savoir plus sur les actions qui peuvent être posées pour aider les personnes handicapées.



AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES

Il est dans l'intérêt public de favoriser la présence d'arbres afin d'améliorer la qualité de l'air, la captation de l'eau de ruissellement et l'embellissement général de la ville. C'est pourquoi la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a déjà entrepris une démarche importante de plantation d'arbres sur les terrains publics lui appartenant et elle continue en ce sens avec l'ajout d'une aide financière.

Le projet de Règlement n° 2023-707 vise à promouvoir et à favoriser la plantation d'arbres par les citoyens sur les terrains privés ou institutionnels du territoire de la Ville en accordant une aide financière, sous certaines conditions.

Cette aide financière devrait rembourser une partie des frais d'achat et de plantation d'arbres mis en cour avant d'un terrain privé ou institutionnel. Le remboursement accordé par la Ville à un demandeur équivaut à 50 % du montant

total avant taxes, déboursé pour l'acquisition d'arbres et pour les services de plantation. Le remboursement maximal est fixé à 300 \$ pour toutes les demandes visant un même terrain privé ou institutionnel par année civile, soit entre le 1^{er} janvier le 31 décembre.



Consultez le <https://vsad.ca/aide-financiere-plantation-arbres> pour connaître tous les détails de cette aide financière.

RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS



Saviez-vous que la bibliothèque Alain-Grandbois a fêté son 30^e anniversaire l'été dernier ? Ce bâtiment a donc été construit au début des années 1990.

Un appel d'offres a été lancé pour la construction et la réfection de la toiture de la bibliothèque et le contrat a été octroyé le 7 février dernier, pour un montant de 923 895 \$. Afin de couvrir une partie du coût des travaux, une demande d'aide financière a été déposée au ministère de la Culture et des Communications.

Le 6 février dernier, la Ville a été informée que la demande a été retenue et qu'une aide financière de 449 300 \$ serait versée à la Ville en vertu du Programme d'aide aux immobilisations volet 2 du ministère de la Culture et des communications.

Pendant la période des travaux, qui auront lieu au cours de l'été 2023 et qui devraient durer environ trois mois, les activités de la bibliothèque Alain-Grandbois seront maintenues.

Pour plus d'information, visitez le <https://vsad.ca/refection-toiture>

COURTOISIE ET VIGILANCE AUX PASSAGES POUR PIÉTONS

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'est dotée d'un mandat clair dans les derniers mois : améliorer le sentiment de sécurité pour tous les usagers de la route, ce qui inclut bien évidemment les piétons.

Peut-être est-ce lointain dans les mémoires ou par habitude, ou la presse d'aller au bureau ou de rentrer à la maison, mais qu'à cela ne tienne : laisser passer un piéton aux traverses désignées est une OBLIGATION, et non une option.



La Ville, avec les nombreux témoignages reçus, ne peut que constater que cette loi n'est jamais assez respectée, et ce, dans tous les secteurs de la

ville. La loi stipule bien que : *Le piéton a la priorité sur les conducteurs et les cyclistes, qui doivent s'immobiliser pour le laisser passer, une fois qu'il s'est engagé sur les bandes jaunes ou blanches ou qu'il a manifesté clairement son intention de le faire.*

Afin de renforcer la visibilité des passages plus problématiques, la Ville fera sous peu l'acquisition de feux rectangulaires à clignotements rapides. Ils seront installés au cours de l'année 2023.

Il s'agit donc non seulement d'un appel au respect des lois entourant la sécurité routière, mais avant tout d'un appel à la courtoisie, et au partage de la route avec tous ses utilisateurs.

NOUVEAU PORTAIL CITOYEN

La Ville offre désormais un nouveau portail citoyen qui sert notamment à la transmission d'alertes citoyennes. Il serait pertinent pour vous de visiter le site <https://citoyen.vsad.ca/> et de mettre à jour vos coordonnées et vos préférences.

Avec ce nouveau portail, la qualité du service sera améliorée. Plus d'options seront disponibles, au cours des prochains mois et des outils seront développés afin d'optimiser le service d'alertes citoyennes, dont l'ajout de zones pour le déneigement.



VOUS AJOUTEZ UN BUREAU, UN LOGEMENT OU UN COMMERCE À VOTRE DOMICILE ? PENSEZ À OBTENIR UN CERTIFICAT D'OCCUPATION.

QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT D'OCCUPATION ?

Il s'agit d'un document qui indique les usages ou activités autorisés en vertu du règlement de zonage.

Le certificat d'occupation atteste de la conformité d'un usage dans une zone donnée et permet au propriétaire ou au locataire d'occuper légalement cet espace.

RAPPEL AUX ENTREPRENEURS ET AUX TRAVAILLEURS AUTONOMES

Avant de louer ou d'acheter un local, ou d'opérer votre entreprise à partir de votre domicile, il est important de vous assurer que vous pouvez y exercer vos activités commerciales. Vous devez obtenir un certificat d'occupation



attestant la conformité de votre usage dans la zone où il sera situé. Le Service de l'urbanisme validera également la conformité des cases de stationnement et la capacité de l'installation septique, le cas échéant. Cette obligation s'applique également pour les entreprises à domicile (coiffure, comptabilité, etc.).

LE LOGEMENT D'APPOINT

Vous souhaitez aménager ou démanteler un logement d'appoint dans votre résidence? Un certificat d'occupation est nécessaire afin de valider la conformité de celui-ci. Lors du démantèlement d'un logement, le certificat d'occupation formalise la mise à jour de votre matricule et du compte de taxes y étant associé.

RÈGLEMENTS PORTANT SUR L'URBANISME

Pour consulter les règlements municipaux portant sur l'urbanisme, visitez l'onglet Règlements municipaux dans la section **Urbanisme** au vsad.ca/reglements. N'hésitez pas à venir rencontrer notre équipe au besoin ou à nous contacter pour toute question. Nous sommes là pour vous aider à concrétiser vos projets : urbanisme@vsad.ca ou 418 878-2955.

VOUS RÉNOVEZ VOTRE RÉSIDENCE ?

Dans le but de vous aider à bien préparer vos travaux, voici ce que vous devez savoir afin de vous assurer de respecter la réglementation municipale de Saint-Augustin-de-Desmaures.

PERMIS DE CONSTRUCTION

Le délai de délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est habituellement d'environ 30 jours (lorsque tous les documents requis ont été reçus) sauf dans les cas où le permis ou le certificat est assujéti au *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* ou à l'obtention d'une dérogation mineure, qui exigent des délais plus longs.

Certains travaux de rénovations mineures ne requièrent pas de permis tels que peindre, remplacer du bardeau, changer les armoires et les comptoirs, changer les revêtements de plancher ainsi que remplacer une fenêtre dans la même ouverture que l'existante.



Pour vous procurer un permis, vous devez remplir le formulaire *Demande de permis ou de renseignements préliminaires* disponible sur le site Web de la Ville (<https://vsad.ca/permis>) et nous le retourner à l'adresse courriel suivante : urbanisme@vsad.ca. Un suivi sera effectué par courriel ou par téléphone. Le paiement de votre permis peut se faire sur place, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h à l'hôtel de ville (argent comptant, débit ou chèque), par téléphone au 418 878-2955 ou par la poste à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Hôtel de ville
Service de l'urbanisme
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

FICHES SIMPLIFIÉES À CONSULTER

Dans la section Permis et urbanisme du site Internet de la Ville au vsad.ca/permis se retrouvent plusieurs fiches simplifiées pour vous permettre d'être informé sur les règlements municipaux en ce qui a trait à la construction, à l'implantation d'une piscine, l'installation d'un abri d'hiver, etc., bref des outils pour vous aider à bien planifier vos travaux.

Le camp des quand...
ta présence fait toute la différence!

K É N O
CAMP DE JOUR

Kéno recrute!

Postule dès maintenant au campkeno.com





LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



MARS, MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Nous sommes tous susceptibles d'être victimes de fraude un jour ou l'autre. Peu importe notre niveau de vigilance, les fraudeurs savent trouver la faille pour arriver à leurs fins.

C'est pourquoi il est primordial d'être bien informé et sensibilisé afin d'être capable de mieux déceler les tentatives de fraude.

En ce mois de la prévention de la fraude, gardez en mémoire les conseils suivants :

- **Pression** : ne cédez pas à la pression pour prendre une décision importante ou pour agir rapidement, comme signer un contrat, acquérir un bien ou un service, etc.
- **Communication non sollicitée** : ne cliquez pas sur un lien reçu dans un courriel ou par texto, ne donnez pas vos renseignements personnels au téléphone ou dans un formulaire Web, surtout si la communication n'a pas été sollicitée de votre part.
- **Nouveaux amis** : méfiez-vous des nouvelles connaissances rencontrées sur les sites de rencontre ou sur les médias sociaux qui vous proposent d'investir dans des projets ou vous demandent de l'argent sous divers prétextes.
- **Représentants d'organisations reconnues insistants** : rappelez-vous que ni le gouvernement ni le service de police ne vous menaceront ni n'exigeront de paiement immédiat.

Votre vigilance est votre meilleure alliée. Pour vous familiariser avec les différents types d'arnaques et savoir ce que vous devez faire si vous croyez en être victime, visitez ville.quebec.qc.ca/fraude

CONDITIONS ROUTIÈRES PRINTANIÈRES : SOYEZ VIGILANT !

Bien que vous puissiez faire retirer les pneus d'hiver de votre véhicule à compter du 15 mars, il est primordial de se rappeler que les conditions routières peuvent être variables bien au-delà de cette date !

En effet, pendant les premières semaines du printemps, la météo est parfois capricieuse : neige, pluie, verglas, redoux et chute des températures peuvent s'entremêler au cours d'une même journée. Les pneus d'hiver demeurent les plus sécuritaires pour vous permettre de circuler dans ces conditions.

De plus, conservez vos bonnes habitudes en adaptant votre conduite en fonction de l'état de la chaussée! Ne désespérez pas, les beaux jours sont à nos portes !

CHANGEMENT D'HEURE = VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS !

Dans la nuit du samedi 11 mars au dimanche 12 mars, c'est le changement d'heure. C'est l'occasion de vous assurer du bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et qu'ils n'ont pas atteint l'âge limite de 10 ans.

- Si vous avez des avertisseurs électriques, testez-les afin de vous assurer qu'ils fonctionnent.
- Vos avertisseurs sont à pile ou possèdent une pile de secours : profitez-en pour la changer.

En cas d'incendie, il s'agit du meilleur moyen pour sauver votre vie et celles de vos proches ! Pour plus de renseignements : ville.quebec.qc.ca/avertisseurs-fumee

TA CARRIÈRE SE TROUVE



EMPLOIS ÉTUDIANTS



EMPLOIS PERMANENTS

Découvre les possibilités qui te sont offertes

Permanents

- Directeur des services administratifs et financiers
- Commis de magasin
- Adjoint administratif
- Technicien inspecteur
- Notaire
- Avocat

Étudiants

- Soutien aux activités culturelles
- Gestion contractuelle
- Aménagement du territoire
- Trésorerie
- Journalier
- Sécurité et prévention dans les parcs
- Mécanicien
- Bureautique
- animateur club de lecture Crock-Livres

Stagiaires et temporaires

- Stagiaire en ressources humaines
- Stagiaire en droit
- Opérateur journalier
- Surveillant de plateaux d'activités
- Brigadier scolaire

vsad.ca/carriere



L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



MARS

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AVRIL

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

Veillez prendre note que vous pouvez poser vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : matieres.residuelles@vsad.ca.

Ordures

En hiver, les ordures sont collectées toutes les deux semaines. La collecte hebdomadaire reprendra le **17 avril prochain**.

Recyclage

Le ramassage du recyclage s'effectue toutes les semaines en toute saison.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le mercredi **3 mai 2023**.

NOUVEAU : La collecte des encombrants sera désormais effectuée le mercredi et non le mardi comme les années passées. La date limite pour vous inscrire demeure le lundi, à midi, précédent la collecte (1^{er} mai).

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille.

Un maximum de 1 m³ de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m³.

SVP, empilez les encombrants de façon ordonnée et sécuritaire.

ATTENTION : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne :

<https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet Encombrants

Inscription par téléphone :

418 878-4662, poste 5406.

Écocentre

Horaire d'hiver : du 16 novembre au 14 avril

Lundi et mardi : Fermé

Mercredi : 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi : 9 h à 19 h

Samedi et dimanche : 9 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

Pendant l'hiver, comme il n'y a pas de collecte des encombrants, vous pouvez les apporter à l'écocentre.

LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES PRÉVUE CE PRINTEMPS

Au cours des prochains mois, les Augustinois pourront trier leurs matières résiduelles afin qu'elles soient valorisées. Lors de la séance du conseil municipal du 7 février dernier, un protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a été établi concernant la fourniture et la distribution du matériel pour la collecte des résidus alimentaires.



La distribution du matériel est prévue au cours des mois d'avril et de mai 2023 sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ce matériel sera livré à la porte de chaque résidence, qu'il s'agisse d'une maison unifamiliale ou d'une habitation dans un immeuble multilogement. Le réapprovisionnement des petits sacs mauves sera fait tous les six mois, donc deux fois par année.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le : <https://www.ville.quebec.qc.ca/sacmauve/>.

RETOUR SUR LE MOIS TUQUES ET BAS DE LAINE

C'est sous la thématique «*En février, on joue dehors*» que s'est déroulé le Mois tuques et bas de laine 2023 !

Du 27 janvier au 25 février, des activités amusantes et divertissantes ont été offertes à l'ensemble des citoyens, afin que tous puissent profiter des joies de l'hiver. Toute l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire tient à souligner votre belle participation et vous donne rendez-vous pour l'édition 2024 ! Même Bonhomme Carnaval est venu nous rendre visite lors de cette édition.

Des photos des activités sont disponibles dans l'album MTBL 2023 de la page Facebook *Les Augustinois actifs*.



Club sportif 50+ en action de St-Augustin

Ce club sportif, qui relève de l'organisme Présence-Famille St-Augustin, offre des activités de marche urbaine, de vélo, de randonnées d'automne, de randonnées d'hiver, de badminton, de patin et quelques sorties culturelles. Toutes les activités sont encadrées par des bénévoles dévoués. Ce Club compte environ 300 membres. Participer à ces activités est une excellente façon de briser l'isolement, de socialiser et de pratiquer de saines activités sportives non compétitives. Sans oublier les intéressantes opportunités de s'impliquer bénévolement dans l'organisation des activités.

Pour en apprendre davantage, explorez le site clubsportifst-augustin.org

CALENDRIER DES SPECTACLES, CONFÉRENCES ET RENCONTRES

EN AVRIL

Dimanche 2 avril, 14 h

Spectacle jeunesse :
Lapin de Pâques, où es-tu?
Centre communautaire multifonctionnel secteur est

Samedi 8 avril, 10 h 30

Heure du conte spéciale de Pâques
avec Brigitte Brideau
Pour les 0 à 5 ans
Bibliothèque Alain-Grandbois

Samedi 8 avril, 13 h 30 et 19 h

Spectacle annuel du Club de patinage
artistique Saint-Augustin
Complexe sportif multifonctionnel

Jeudi 13 avril, 19 h

Concert : Autour du piano
avec Stéphanie Boutet
Bibliothèque Alain-Grandbois



Mardi 18 avril, entre 13 h et 16 h

Rencontre Lire et Découvrir
Centre communautaire multifonctionnel secteur est

Mercredi 19 avril, 19 h

Conférence voyage : Conseils pour
économiser lors d'un voyage en Europe
Centre communautaire multifonctionnel secteur est

Vendredi 21 avril, 19 h 30

Conférence de Mme Laura Boivin,
pdg de Fumoir Grizzly.
Organisée par l'AFEAS Saint-Augustin
Hôtel de ville

**Samedi 22 avril,
entre 13 h 30 et 16 h 30**

Créature spécialiste du recyclage
Atelier créatif en continu dans le
cadre du *Jour de la Terre*
Bibliothèque Alain-Grandbois

Samedi 22 avril, 19 h

Concert : Soirée d'espoir interculturelle
Hôtel de ville

Jeudi 27 avril, 19 h

Conférence :
Trucs et astuces pour les jardiniers
Maison Omer-Juneau

Dimanche 30 avril, 15 h

Concert du printemps de CHANT LIBRE
(Société musicale de Saint-Augustin-
de-Desmaures)
Hôtel de ville

EN MAI

Mercredi 3 mai, 19 h

Conférence : L'entraînement
en période pré et post-partum
Centre communautaire multifonctionnel secteur est
et en virtuel

Dimanche 7 mai, 9 h et 11 h

Concert-déjeuner du Groupe Vocal
La-Mi-Sol
Hôtel de Ville

Dimanche 7 mai, 14 h

Cache-pot rigolo :
atelier pour la fête des Mères
Pour les 6 ans et plus
Centre communautaire multifonctionnel secteur est



Mardi 9 mai, 10 h à 12 h

Groupe de randonnée – Rivière
St-Charles, secteur de l'Anse-à-Cartier
Départ du Complexe sportif multifonctionnel

Jeudi 11 mai, 17 h

Apéro au grenier
avec Maxime Landry
Maison Thibault-Soulard
et en virtuel



Mercredi 17 mai, 19 h

Conférence : ABC des pousses
et germinations
Centre communautaire multifonctionnel secteur est

Vendredi 19 mai, 14 h 30

Pédago à la biblio :
Requinologie extrême
Pour les 7 à 12 ans
Bibliothèque Alain-Grandbois

Samedi 20 mai, 10 h

Samedi de marcher, dans le cadre
de la tournée *Ça marche doc!*
Parc Riverain

Dimanche 21 mai, 14 h

Spectacle jeunesse :
Les aventures de pirate de Bredouille
Centre communautaire multifonctionnel secteur est

Jeudi 25 mai, entre 18 h et 21 h

Rencontre Lire et Découvrir
Centre communautaire multifonctionnel secteur est

Du 31 mai au 3 juin, 20 h

Pièce annuelle du Théâtre Saint-Augustin
Les belles-filles de ma mère
Séminaire Saint-François

EN JUIN



Mardi 6 juin, 10 h à 12 h

Groupe de randonnée – Promenade
Jacques-Cartier (Pont-Rouge)
Départ du Complexe sportif multifonctionnel

Mercredi 7 juin, 11 h

Viactive extérieure
Parc du Millénaire

Vendredi 9 juin, 19 h 30

Soirée intergénérationnelle
Maison des jeunes l'Intrépide et maison Omer-Juneau

Dimanche 11 juin, 14 h

Concert de l'Harmonie St-Augustin
Séminaire Saint-François

Samedi 17 juin, entre 9 h et 12 h

Rencontre Lire et Découvrir
Centre communautaire multifonctionnel secteur est

ET ENCORE PLUS À DÉCOUVRIR DANS
notre programmation saisonnière



VSAD.ca

@VSADSLCVC

@AUGUSTINOISACTIFS

La page des Augustinois actifs

Une Vie culturelle et de loisir S Active et Dynamique

Programmation des activités – Printemps 2023 Loisirs, culture et cours aquatiques SODEM

Début de la session le 10 avril
(3 avril pour les cours aquatiques)

Inscription pour les résidents : Du 13 au 19 mars

Inscription pour tous : Dès le 20 mars

L'inscription se fait en continu pour les activités culturelles gratuites.



La programmation sera disponible le 6 mars au VSAD.ca/programmation et dans tous nos établissements le 9 mars.

Programmation estivale 2023

Nous travaillons à vous préparer une programmation estivale divertissante et variée. Le retour des festivités de la Fête nationale avec une programmation se déployant dans les deux secteurs, la poursuite des beaux mardis et des jeudis animés dans un parc de la ville ainsi que le retour de l'Avant-Nuit composeront le cœur de celle-ci.



ACTIVITÉS SPORTIVES LIBRES EN GYMNASE

Un **nouveau fonctionnement** pour participer aux activités sportives libres en gymnase sera mis en place le **20 mars 2023!**

Il permettra une plus grande accessibilité aux installations à tous les sportifs, de tous les niveaux et permettra de rejoindre les attentes de tous les utilisateurs via trois (3) formules distinctes.

1. ACTIVITÉS LIBRES

- Accès gratuit et exclusif aux résidents VSAD *Présentez votre preuve de résidence à votre arrivée
- Aucune réservation requise
- Premier arrivé/Premier servi

2. ACTIVITÉS SUR RÉSERVATION

- Accès gratuit aux résidents VSAD *Présentez votre carte loisirs Sport-Plus à votre arrivée
- Accès aux non-résidents : 8 \$ + taxes *Présentez votre carte loisirs Sport-Plus à votre arrivée
- Réservation en ligne **obligatoire** pour tous : www.vsad.ca/inscriptions
- Résidents :** 72 heures à l'avance
- Non-résidents :** 24 heures à l'avance

3. ACTIVITÉS EN LOCATION SAISONNIÈRE OU À LA SEMAINE

- Accès pour tous, selon le tarif en vigueur dans la programmation
- Réservation en ligne **obligatoire** pour tous : www.vsad.ca/inscriptions

Réservation en ligne et carte loisirs Sport-Plus

La réservation en ligne et votre carte loisirs Sport-Plus vous permettront un accès **facile et rapide** à votre activité, en plus de confirmer votre place!

Obtenez votre carte loisirs à partir de votre dossier Sport-Plus. Vous pouvez l'imprimer ou la présenter sur place à partir de votre téléphone intelligent. La carte Sport-Plus est obligatoire pour les activités sur réservation seulement.



ACTIVITÉS LIBRES DANS NOS INSTALLATIONS

Les horaires sont régulièrement bonifiés et mis à jour. Visitez le VSAD.ca/loisirs pour consulter l'horaire complet de chaque activité.



Badminton, pickleball, patinage, baignade, bridge, jeux de société et autres

À NE PAS MANQUER!

Bibliothèque Alain-Grandbois
Centre communautaire multi. secteur est
Maison Thibault-Soulard
Maison Omer-Juneau

EN MARS

Consultez le vsad.ca/programmation pour connaître les détails et vous inscrire

Jusqu'au 19	Exposition « Désanxiogène » par le photographe Sylvain Mercier
2	À 13 h 30 : Chanter pour chanter avec Benoit Moisan
16	À 10 h : À la découverte de Tik-Tok avec Marie-Claude Larouche
21	À 10 h 30 : Heure du conte avec Martine Hébert – pour les 0 à 6 ans
23	À 13 h 30 : Atelier sur les liseuses et les livres numériques
23	À 17 h : Apéro au grenier avec Stéphan Côté
À partir du 25	Exposition « Terra Nostra » par Brigitte Labbé
28	Entre 10 h et midi : Tricot-Thé (sans inscription)
31	À 14 h 30 : Pédago à la biblio avec Éducazoo – pour les 5 à 12 ans

Nouveaux services – Bibliothèque Alain-Grandbois

Abonnement en ligne

Il est maintenant possible de remplir le formulaire d'abonnement à la bibliothèque en ligne sur le site : <https://catalogue.vsad.ca/formulaires>

Ce formulaire sera transmis automatiquement à l'équipe de la bibliothèque qui procédera à l'ouverture du dossier. Un agent vous contactera dans les jours suivants pour confirmer votre abonnement. Il ne vous restera qu'à venir à la bibliothèque pour présenter vos preuves d'identité et de résidence. Un bel ajout qui vous permet de gagner du temps!

Protégez-Vous disponible en ligne

Une nouvelle ressource en ligne est maintenant disponible pour les abonnés de la bibliothèque : un accès exclusif aux contenus en ligne Protégez-Vous!

<https://catalogue.vsad.ca/ressources-en-ligne>

Toujours avec pertinence et crédibilité, Protégez-Vous vous offre des évaluations de produits, des guides d'accompagnement à l'achat approuvés ainsi que des outils pratiques d'aide à la décision. Vous y trouverez des recommandations utiles et indépendantes pour vous accompagner au quotidien.

Espaces de travail à la bibliothèque

Avec la fin de session scolaire qui approche, la bibliothèque rappelle que des espaces de travail sont disponibles pour les travaux d'équipe, pour le travail individuel, et aussi pour venir pratiquer avec votre instrument de musique. Informez-vous auprès d'un agent de la bibliothèque pour connaître les détails et pour réserver une salle. Bienvenue à tous les étudiants qui recherchent un lieu tranquille pour du travail d'équipe ou de l'étude!



DÉCOUVREZ
notre programmation
saisonnière

VERSION PAPIER DISPONIBLE DANS NOS INSTALLATIONS



VSAD.ca

